

DOSSIER D'INSCRIPTION

1^{er} CHALLENGE ZONAL DE PADEL DES SAPEURS-POMPIERS



LOT-ET-GARONNE (47)

SAMEDI 14 NOVEMBRE 2026
COMPLEXE PADEL+ AGEN

1^{er} CHALLENGE ZONAL DE PADEL DES SAPEURS-POMPIERS

Zone Sud-Ouest / AGEN (Lot et Garonne (47))

SAMEDI 14 NOVEMBRE 2026



COMPLEXE + Padel AGEN

1, chemin des Portes d'Estillac, 47310 ESTILLAC

PROGRAMME

A partir de 7h30

Accueil de bienvenue des participants et compétiteurs
Welcome Pack / Petit déjeuner

9h

Début du tournoi de Padel
(Enchaînement des matchs sur la journée complète)

11h30

Accès à la restauration
(par rotation selon planning des matchs)

19h30

Remise des récompenses

20h

Apéritifs / Repas / Soirée

Avec
le soutien



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
LOT-ET-GARONNE



UNION RÉGIONALE
SAPEURS • POMPIERS
AQUITAINE-LIMOUSIN



UNION RÉGIONALE
SAPEURS • POMPIERS
POITOU-CHARENTES



Comment s'inscrire ?

A retourner, par département, avant le 26/10/2026

1 **Fiche n°1** (Fiche individuelle / Attestations)

Dument remplie par compétiteur
Pour les licenciés, merci de joindre la photocopie de la licence 26/27

2 **Fiche n°2** (Fiche récapitulative départementale)

Regroupant tous les participants du même département
(compétiteurs et accompagnants)

3 **Le règlement**

Il est impératif pour la prise en compte de l'inscription et il serait souhaitable,
afin de faciliter l'organisation, de joindre un seul chèque
ou un seul virement bancaire correspondant au montant total.

Chèque

A établir à l'ordre de : **UDSP 47**
et à adresser **avant le 26 Octobre 2026** à :
UDSP 47 - 8, rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES

Virement bancaire

ASSOC DEP SAPEURS POMPIERS LOT - 8 RUE MARCEL PAGNOL - 47510 FOULAYRONNES

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
13306	00360	13976311011	15

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1330 6003 6013 9763 1101 115

BIC (Bank Identification Code) **AGRIFRPP833**



Règlement Tournoi PADEL



Article 1

Le challenge zonal de Padel des sapeurs-pompiers est réservé aux sapeurs-pompiers de la zone de défense Aquitaine-Limousin. Une attestation d'appartenance à une UDSP stipulant que le compétiteur est effectivement inscrit sur le registre de la FNSPF doit obligatoirement être fourni aux organisateurs.

Article 2

Chaque département peut inscrire des paires masculines, féminines ou mixtes.

Article 3

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de paires inscrites par département.

Article 4

Désistement / Forfait : Afin de respecter l'ensemble des joueurs et des paires inscrites, il est de la responsabilité de chaque équipe d'assurer sa présence. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué par le comité d'organisation.

Article 5

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol, perte ou casse de matériel.

Article 6

Formule des matchs : Phase de poules : 8 poules de 4 équipes / Tableau final : 2 poules de 16 équipes

Article 7

Format des matchs : 1^{ère} paire à 9 jeux déclarée gagnante / Application du point décisif à 40/40 (la paire qui reçoit choisit le côté de l'engagement) / Si 8/8, tie break en 7 points (2 points d'écart)

Article 8

Arbitrage : Les rencontres sont auto arbitrées. Elles doivent donc se dérouler avec le plus grand fair play, dans le respect des adversaires et du sport en général. L'équipe d'organisation se réserve le droit de disqualifier une équipe qui ne respecterait pas ces règles de bonne conduite.

Article 9

Remise des scores : L'équipe gagnante se rendra au tableau de marque du juge arbitre et annoncera le score à la fin de la partie.

Article 10

Sécurité : Le port de la dragonne de la raquette au poignet est obligatoire en permanence sur le terrain. Tenue adaptée à la pratique du padel.

Article 11

Blessure : En cas de blessure et si le joueur blessé doit arrêter sa partie et l'ensemble de la compétition, le match sera déclaré perdu, ainsi que tous les autres matchs planifiés de la paire concernée. Toutefois, et afin de ne pas pénaliser les autres équipes et la rotation des matchs organisés, le joueur blessé pourra se faire remplacer par un joueur de son département afin que les parties puissent se « jouer ».

Article 12

Les règles de jeux officielles du padel seront appliquées pendant toute la durée du tournoi. En cas de doute en cours de partie, le juge arbitre pourra valider la règle officielle.

Fiche n°1 (Fiche individuelle / Attestations)

Amicale : Département :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : F M Taille t-shirt :

Adresse personnelle :

Tél : Mail :

Nom / Prénom du partenaire d'équipe :

ATTESTATION UDSP

Je soussigné certifie que

Mr / Mme est inscrit sur les registres de l'Union départementale et à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Fait à Le Signature / Cachet

ATTESTATION DU MÉDECIN (Pour les non licenciés)

Je soussigné certifie que

Mr / Mme est apte à la pratique du padel en compétition.

Fait à Le Signature / Cachet

Nota : Pour les licenciés, joindre la photocopie de la licence 2026/2027

AUTORISATION PARENTALE (Pour les moins de 18 ans)

Je soussigné

Autorise M à participer au challenge zonal de Padel des Sapeurs-pompiers le 14/11/2026 à Agen (47)

et autorise M (Responsable de la délégation) à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales ainsi qu'à transporter l'enfant à l'hôpital en cas d'urgence.

Fait à Le Signature

Nom	Prenom	Date de naissance	Sexe (M / F)	Accompagnant (45€) Petit déjeuner + repas midi et soir compris	Compétiteur Tournoi (75 €) Inscription tournoi + Petit déjeuner + repas midi et soir compris	Montant par personne
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				 x 45€	 x 75€	
				MONTANT TOTAL		